

Attestation n° 003I

émise le : 30 septembre 2023

valable jusqu'au : 30 septembre 2025

selon le dossier technique n° PPF/005-5

L'entreprise soussignée,

SOCIETE : **ATELIERS PERRAULT**

30 RUE SEBASTIEN CADY BP 2 49290 St LAURENT DE LA PLAINE

Signataire de la Charte « Fenêtres Bois 21 » s'engage à respecter les engagements suivants :

☐ **Qualité technique :**

- Avoir obtenu un Avis de Conformité de **FCBA** sur la base d'un dossier technique d'évaluation.
- Avoir subi par FCBA une évaluation initiale de son système de contrôle qualité de production ;
- Effectuer un autocontrôle de sa production sur la base de l'évaluation initiale et d'un cahier des charges commun élaboré par FCBA ;
- Faire effectuer par FCBA une visite de contrôle de la gamme et du système qualité tous les 2 ans ;
- Renouveler le dossier technique d'évaluation et les essais, à chaque transformation notable de son processus de fabrication ou dans un délai maximum de quatre ans.

☐ **Qualité environnementale :** met en œuvre les quatre engagements de progrès définis avec l'

ADEME

- Réduire les consommations d'eau, d'énergie non-renouvelable et de matière (bois)
- Trier pour traiter et/ou valoriser au mieux les déchets
- Privilégier les bois issus de forêts gérées durablement.
- Réduire les émissions de C.O.V (Composés Organiques Volatiles).



☐ **Qualité sociétale :**

- Concevoir et fabriquer en France l'ensemble des produits de chaque gamme labellisée.

OPPBTP

La prévention BTP

- Engager avec l'OPPBTP une démarche de prévention et d'amélioration des conditions de travail en atelier. Réaliser au minimum annuellement une évaluation des risques professionnels (troubles musculo-squelettiques ; exposition aux poussières de bois ; sécurité des machines ; exposition au bruit ; exposition aux produits de synthèse dangereux) et la consigner dans le document unique.

☐ **Qualité de service :**

- Aide à la conception en fonction des exigences architecturales et des performances requises.
- Remise d'une fiche d'entretien et de maintenance au maître d'ouvrage.

Pour sa gamme : LES GRANDS BOULEVARDS

Gamme (Nom commercial) et variantes associées		LES GRANDS BOULEVARDS 58	LES GRANDS BOULEVARDS 62	LES GRANDS BOULEVARDS 68
Essences de bois		Chêne européen (<i>quercus petraea et quercus robur</i>) : purgé d'aubier, non traité, en lamellé collé et/ou abouté. Moabi : purgé d'aubier, non traité, en bois massif		
Système de finition	Finition complète (Fi)	Transparent et opaque – 3 couches - pour toutes les essences de bois citées ci-dessus		
	Finition provisoire (AF)	Application en atelier au minimum d'une finition de type « protection provisoire » de niveau 1 selon NF P23-305 et qui devra être recouverte sous 3 mois maximum sur chantier.		
Epaisseur ouvrants		58 mm	62 mm	68 mm
Epaisseur dormants		82 mm	86 mm	92 mm
Liaison ouvrant - dormant		Simple joint sur dormant en barrière intermédiaire + sur gueule de loup		Double joint sur dormant en barrière intermédiaire + sur gueule de loup
Epaisseur max des vitrages		24 mm	28 mm	34 mm
Particularités		Appui bois, jet d'eau en bois sur TB d'ouvrant, seuil portes fenêtres bois avec protection laiton, panneaux de soubassement en bois massif		
Ouvrants à la française	OF1	2500 x 800 mm	PF1	2500 x 800 mm
	OF2	2500 x 1600 mm	PF2	2500 x 1600 mm
	OF3	2500 x 2500 mm avec meneau intermédiaire	PF3	2500 x 2500 mm avec meneau intermédiaire
(*) hauteur / largeur maximales en tableau et en mm				

Normes de référence	Evaluation	Conformité
NF P 23-305 : Menuiserie en bois – Spécifications techniques des fenêtres, portes fenêtres et châssis fixes en bois	Examen sur plans et descriptifs	OUI
NF EN 13 307-1 et XP CEN/TS 13 307-2 : Ebauches et profilés semi-finis en bois pour usages non structurels	Chêne Européen : produits certifiés CTB-LCA pour une classe de service 3 ou équivalent.	OUI
XP P 20-650 -1 & 2 : Fenêtres, portes fenêtres, châssis fixes et ensembles menuisés – Pose de vitrage minéral en atelier	Examen sur plans et descriptifs	OUI
§4.2 de NF P 23 305 : Durabilité biologique des éléments en bois	Chêne Européen (quercus petraea, quercus robur) et Moabi (purgés d’aubier) : essences de bois naturellement durable pour une classe d’emploi 3.2 si purgé d’aubier.	OUI Toutes les conditions climatiques et d’exposition sont compatibles.
FD DTU 36.5 P3 : Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - mémento de choix en fonction de l’exposition	Exigences minimales respectées par essais de performances	OUI
§6.3.3 de NF P 23 305 : Procédé de Finition complète	Système de finition sous Dossier Technique Finition Bois FCBA.(cf URL goo.gl/4ZvKtt) ou équivalent. <i>Sa compatibilité avec le concept et process d’application du menuisier n’a pas été vérifiée.</i>	Système sans DT finition bois FCBA et sans justification d’équivalence

Performances

selon NF EN 14 351-1+A2

Air, Eau, Vent	A*4 E*7B V*C2 - rapport d’essais FCBA n°403/21/0770/A-1-v1
Résistances mécaniques (contreventement et torsion statique)	Classe 2 - rapport d’essais FCBA n°404/17/317/7765
Forces de manœuvres	Classe 1 - rapport d’essais FCBA n°403/21/0770/A-1-v1
Capacité de résistances des dispositifs de sécurité	<i>Sans objet</i>
Efficacité des arrêts d’ouverture (NF P 20-501)	<i>Sans objet</i>
Résistance à l’ouverture et fermeture répétée	Classe 2 (10 000 cycles OF) - rapport d’essais FCBA n°404/17/262/6998

Performances Acoustiques – Indice $R_{A,tr}$ et $R_w(C, C_{tr})$

LES GRANDS BOULEVARDS 58

$R_{A,tr} = 34 \text{ dB} - R_w(C, C_{tr}) = 38 (-2 ; -4)$ Vitrage 44.2 silence / 12 / 4, PF 2 vtx 2.18 x 1.45 (H x L) avec seuil laiton <i>Rapport d’essai FCBA n°403-21-0677-A-2-v1</i>	$R_{A,tr} = 35 \text{ dB} - R_w(C, C_{tr}) = 39 (-1 ; -4)$ Vitrage 44.2 silence / 12 / 4, Fenêtre 2 vtx 1.48 x 1.45 (H x L) avec seuil bois <i>Rapport d’essai FCBA n°403-21-0677-A-3-v1</i>
---	--

LES GRANDS BOULEVARDS 68

$R_{A,tr} = 38 \text{ dB} - R_w(C, C_{tr}) = 43 (-2 ; -5)$ Vitrage 66.2 silence / 12 / 44.2 silence PF 2 vtx 2.18 x 1.45 (H x L) avec seuil laiton <i>Rapport d’essai FCBA n°403-21-0677-A-1-v1</i>	$R_{A,tr} = 38 \text{ dB} - R_w(C, C_{tr}) = 43 (-2 ; -5)$ Vitrage 44.2 silence / 16 / 8 Fenêtre 2 vtx 1.48 x 1.45 (H x L) avec seuil bois <i>Rapport d’essai FCBA n°403-21-0677-A-5-v1</i>
---	---

Performances Thermiques U_w / S^c_w / TL_w			
(ci-dessous sont présentés des exemples de performances déterminées à partir du rapport de calcul FCBA n° FCBA.IBC/2021.044.			
Performance du Vitrage	Fenêtre 1 Vantail appui bois 1,48 x 1,25 m (H x L)	Fenêtre 2 Vantaux appui bois 1,48 x 1,53 m (H x L)	Porte-fenêtre 2 vantaux seuil en laiton avec soubassement 200 mm 2,18 x 1,53 m (H x L)
	$\lambda = 0,18 \text{ W/(m.K)}$	$\lambda = 0,18 \text{ W/(m.K)}$	$\lambda = 0,18 \text{ W/(m.K)}$
LES GRANDS BOULEVARDS 58			
$U_g = 1,1 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$ S_g de 60% et $\alpha=0,4$ TL_g de 80% Tgi spacer M / (Edgetech Super Spacer Premium)	$U_w = 1,4 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$ ($U_w = 1,4 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$) $S^c_w = 0,42$ $TL_w = 0,54$	$U_w = 1,5 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$ ($U_w = 1,4 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$) $S^c_w = 0,39$ $TL_w = 0,50$	$U_w = 1,6 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$ ($U_w = 1,6 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$) $S^c_w = 0,36$ $TL_w = 0,46$
LES GRANDS BOULEVARDS 68			
$U_g = 1,1 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$ S_g de 60% et $\alpha=0,4$ TL_g de 80% Tgi spacer M / (Edgetech Super Spacer Premium)	$U_w = 1,4 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$ ($U_w = 1,3 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$) $S^c_w = 0,41$ $TL_w = 0,54$	$U_w = 1,4 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$ ($U_w = 1,4 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$) $S^c_w = 0,39$ $TL_w = 0,50$	$U_w = 1,5 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$ ($U_w = 1,5 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$) $S^c_w = 0,36$ $TL_w = 0,46$

Nota : cette gamme présente 3 épaisseurs de bois possibles : 58, 62 et 68 mm. Aucune évaluation AEV, mécaniques, endurance et thermo optiques n'a été réalisée pour le 68 mm. Cependant les performances des évaluations de type initiale obtenues sur la gamme 58 mm peuvent être étendues à la gamme en 62 et en 68 mm de conception identique et conformément aux domaines d'applicabilité des annexes A et E de la norme NF EN 14 351-1 + A2.

Cette attestation a été délivrée par IRABOIS, gestionnaire de la Charte de Qualité « Fenêtres Bois 21 », après mise en place d'un dossier technique FCBA, qui correspond à une évaluation en date du **30 septembre 2021** selon l'échantillonnage utilisé dans les rapports d'essais. Cette attestation ne constitue pas une certification de produit au sens de la loi du 3 juin 1994. L'entreprise signataire déclare avoir pris connaissance du règlement de la charte disponible sur le site www.fenestresbois21.com et s'engage à respecter les engagements décrits ci-dessus.

Le Président d'IRABOIS,
gestionnaire de la Charte de Qualité

L'entreprise
signataire

